

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2025-14 du 13 mars 2025 Réglementant la circulation pendant les travaux réalisés sur le Pont de Chambriac
---	--	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux réalisés sur le Pont de Chambriac, celui-ci sera fermé à la circulation, un itinéraire de déviation sera mis en place via la route de Craponne du 13 au 28 mars 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune d'Usson en Forez.

ARTICLE 3 : La Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à USSON EN FOREZ le 13 mars 2025

Le Maire,
Hervé BEAL

